

Ce que les roms révèlent : la fabrique de la précarité

par Laurent Ott⁽¹⁾

L'expérience de notre association, Intermèdes Robinson à partir de son travail d'éducation informelle et d'accès à l'éveil d'enfants de milieu précaire, nous a permis de travailler au plus près de la population d'un des plus grands et plus anciens bidonvilles de l'Essonne, récemment expulsé (le 28 mars 2013)

Ce travail de longue haleine, inhabituel par sa durée (près de cinq années) et par le nombre de ses bénéficiaires nous a donné en tant qu'acteur un terrain d'observation intéressant du point de vue de l'impact et des effets des politiques sociales ou sécuritaires auprès de cette population.

Dans le cadre de cet article, je souhaite mettre en avant les processus et les logiques d'intervention pour les confronter à l'impact que nous avons constaté.

Ce travail nous paraît essentiel ; il permet de mieux comprendre pourquoi et comment des mesures et des services de protection, et d'éducation peuvent passer sous silence, ne pas traiter ou rejeter des situations qui dans un autre contexte les mobiliseraient. Quels sont les leviers à la fois institutionnels et liés aux positionnements professionnels qui permettent une telle cécité ?

Il importe de comprendre de tels processus, non pour les juger, mais pour saisir comment ils sont à l'œuvre dans bien d'autres situations, dans bien d'autres lieux et en quoi ils nous révèlent des failles et des impensés d'un système social à reconsidérer.

Du fait de la particularité de notre travail auprès d'une population enfantine jeune et très jeune, nous avons été particulièrement observateurs de ce qui pouvait se jouer autour de l'aide sociale à l'enfance, de la polyvalence de secour (secours aux parents).

Mais nous avons été également impliqués et très présents dans les discussions et les tractations autour de l'expulsion. Nous avons accompagné pas à pas les familles dans la découverte des procédures, tenté de répondre à leurs inquiétudes. Nous nous sommes informés pour elles.

C'est donc à partir de cette expérience que nous pouvons exposer et proposer une réflexion autour des éléments suivants.

Ce qui précède : une forme d'intégration

Depuis l'expulsion d'une première partie du camp, plus de deux ans auparavant, le bidonville de Moulin Galant, à cheval sur différentes communes bénéficiait d'une étonnante et relative tranquillité en ce qui concerne le risque d'expulsion.

Contrairement à d'autres campements rapidement et régulièrement démantelés en Essonne, celui de Moulin Galant, par son ancienneté s'était inscrit dans son paysage et son voisinage.

Il faut comprendre cette ancienneté en termes de connaissance réciproque, entre les familles, les services sociaux locaux, les associations départementales, et même le voisinage immédiat et direct du campement.

Les enfants de Moulin Galant, en tout cas les plus anciens habitants, étaient scolarisés et fréquentaient même assidûment les écoles, pourtant parfois éloignées.

Cette inscription de la population dans le contexte institutionnel et social était inhabituelle et allait contre les stéréotypes. Les enfants les plus grands, suivis par notre association et l'ASFR (Association de solidarité aux familles roumaines et roms, très présente sur le camp) avaient même franchi les grilles du collège (ce qui n'allait pas sans poser des problèmes nouveaux dans le cadre du fonctionnement de ceux-ci).

L'association, quant à elle, avait permis aux enfants du campement de se mélanger avec d'autres au travers de toutes ses activités : sorties, ateliers éducatifs, ateliers de jardinage, projets «ados», week-ends entre adolescents, soirées partagées avec les familles et enfants du quartier populaire où est installée notre association.

Les liens étaient forts et anciens entre membres de notre association, bénévoles, stagiaires et professionnels et ces familles.

Ce travail avait permis aux services sociaux de s'accommoder globalement de façon satisfaisante des situations présentes sur le campement. Les familles roms étaient reçues par les travailleurs sociaux départementaux plutôt régulièrement et la PMI intervenait également dans de bonnes conditions sur le camp ou dans ses propres locaux.

D'une certaine façon, les familles s'étaient emparées de ces dispositifs, ce qui permettait aux travailleurs sociaux de porter un regard plutôt positif sur des conditions de vie par ailleurs particulièrement dégradées : pas d'eau, pas d'électricité, ramassage des déchets aléatoire. Mais l'ouverture du campement aux travailleurs sociaux et éducatifs était telle qu'en quelque sorte elle les «rassurait» et que peu de mesures à caractère grave ou exceptionnel ont eu lieu de notre connaissance.

C'est donc dans ce contexte particulier qu'a été annoncée puis confirmée de façon subite l'expulsion de ce campement, moins de deux semaines avant son exécution (en ce qui concerne la partie de Villabé, qui a conditionné l'expulsion de la totalité du bidonville).

(1) *Philosophe, chercheur en travail social, Association Intermèdes Robinson ; <http://assoc.intermedes.free.fr>. L'article a été rédigé le 3 avril 2013, quelques jours après l'expulsion du campement de Moulin Galant dans l'Essonne.*

Ce qui succède : la déliaison

Le contexte particulier du campement a d'abord poussé les habitants à s'unir et rechercher des solutions globales pour toute la population. Nous avons nous-mêmes observé cette forte solidarité dans un contexte pourtant de misère et si difficile qu'en général, celle-ci y est plus rare et malaisée. Cela s'est traduit par une tentative de plus de 170 femmes et enfants de trouver refuge dans un bâtiment hospitalier inoccupé, l'avant-veille de l'expulsion.

À la suite de cette tentative qui a échoué par manque de préparation et de définition d'objectif clair des acteurs, l'expulsion s'est déroulée en plusieurs phases.

Distribution des OQTF.

Un nombre important d'OQTF (ordres de quitter le territoire français) a été distribué l'avant-veille de l'expulsion. Certains de ces OQTF paraissaient énigmatiques et problématiques : ainsi une jeune femme de 19 ans, mère d'un enfant né en France, lauréate de l'Institut du service civique et en cours de BAFA en a reçu un... annulé deux jours après, sur notre intervention.

L'effet de cette distribution ne s'est pas fait attendre. Était-il recherché ? Des familles entières ont quitté le bidonville en abandonnant quelquefois leurs caravanes non roulantes pour échapper à une perspective d'expulsion.

Que sont devenues ces familles ? Il s'agissait parfois aussi de personnes âgées sans ressources, ou d'adultes isolés. L'abandon des caravanes était dû à leur caractère non roulant pour certaines, ou leur emplacement dans le camp qui empêchait leur sortie, ou encore par le contrôle des gendarmes à la sortie du camp qui ont empêché, à plusieurs reprises, des caravanes sans doute non conformes aux normes de circulation de quitter le camp.

La présence policière était fréquente et était devenue de plus en plus forte à mesure que l'expulsion annoncée s'approchait. Nous avons recueilli de très nombreux témoignages, à partir de l'annonce de l'expulsion, de visites de la police dans le camp, d'incursions et de promesses répétées tous les jours : *«Demain, on casse le camp»*.

Ces pratiques sont bien connues des associations qui travaillent dans les campements et bidonvilles ; elles ont un caractère habituel. Elles provoquent découragement, peur et parfois aboutis-

sent à ce que des campements entiers *«s'expulsent eux-mêmes»*.

L'attente de l'expulsion

À la suite de la tentative ratée de refuge dans un bâtiment vide, l'annonce a été faite que le jour de l'expulsion des propositions d'hébergement seraient proposées aux familles et essentiellement à deux types d'entre elles : les familles d'enfants scolarisés régulièrement et les parents d'enfants de moins de trois ans.

Notons qu'il est très difficile pour les familles roms d'attendre une expulsion. Beaucoup ont vécu des expulsions violentes. Certains enfants ont été réellement traumatisés lors de tels événements.

Certaines familles n'attendent pas le jour de l'expulsion et s'en vont de leur propre initiative. Elles se mettent alors d'elles-mêmes en dehors des propositions promises. On dira d'elles qu'elles ont *«choisi des solutions par elles-mêmes»*, selon une formule consacrée qu'on entend régulièrement auprès des services sociaux et préfectoraux.

Pour les familles qui ont choisi de rester, souvent avec courage et espoir, arrive alors le jour de l'expulsion le tri et *«l'aiguillage»*.

Dans le cas que nous décrivons ici, les promesses avaient été rendues publiques. Un certain nombre de familles seraient suivies. Un protocole d'accord en présence de certaines associations. D'autres associations bien connues et très présentes auprès des familles, comme la nôtre, n'ont jamais été invitées à participer à une réunion préparatoire, en contradiction avec la circulaire d'août 2012 ; cette situation d'infraction s'est répétée dans le cas de plusieurs expulsions en Essonne à la même période.

Les promesses

Elles avaient deux caractéristiques : elles étaient très limitées dans leur nombre et paraissaient avantageuses. Elles devaient concerner dix-neuf familles entrant dans les conditions précitées. Pour elles, un hébergement en hôtel allait être mis en œuvre de façon à permettre la poursuite de la scolarité. Puis un hébergement de stabilisation serait entrepris par le Conseil général, peut être sous la forme d'un village provisoire, avant de permettre un logement durable.

Il était prévu que les hôtels qui seraient proposés aux familles seraient situés à

proximité de la ville de Corbeil (ville de scolarisation de la plupart des enfants) ou sur la ligne de RER de cette ville. Par ailleurs, les familles éloignées de Corbeil seraient ensuite amenées à se rapprocher de Corbeil au moment de leur renouvellement de l'hôtel : d'hôtel en hôtel, on les rapprocherait de Corbeil.

C'est à partir de ce dispositif, de ses caractéristiques et de ce que nous constatons au moment de l'écriture de cet article (plus d'une semaine après l'expulsion) que nous pouvons développer les observations suivantes.

La problématique du nombre de familles prises en charge par le dispositif

Souvent, l'annonce d'un dispositif apporte une touche positive à un événement par ailleurs très dur.

Ainsi, l'annonce d'un plan d'insertion et de secours aux familles peut apparaître au public comme une compensation directe au préjudice de l'expulsion et semble réparer les choses.

Parfois même, de telles annonces peuvent involontairement nourrir certains fantasmes et préjugés. Des personnes, des groupes sont nombreux à croire en France que les familles roms et roumaines seraient particulièrement bien traitées par les services sociaux et bénéficieraient d'un accès au logement bien plus facile que pour de *«nombreux Français de souche»*.

Inutile de dire combien il s'agit là de croyances irrationnelles, et que seuls des motifs idéologiques permettent de rendre compte de leur diffusion dans l'opinion publique. Rappelons-le ici brièvement : la plupart des familles roms que nous connaissons n'ont ni AME, ni allocations familiales et elles ne reçoivent en général de secours financier ou en nature que des associations humanitaires et des particuliers.

Par ailleurs les dispositifs d'insertion annoncés sont souvent encore vagues au moment où on les rend publics. Cela place les associations dans une situation très difficile : devoir répondre aux questions précises et pressantes des familles alors que l'on ne dispose que d'informations partielles.

Cela risque de mettre en porte à faux ces associations quand il s'avère que ce qui a été dit était inexact ou exagéré, ou non suivi d'effet. Cela favorise la propagation parmi les familles, mais aussi dans les associations, de rumeurs qui amènent à terme colère ou décourage-

ment. C'est le lien de confiance même entre associations et familles qui est mis à rude épreuve par cette imprécision, souvent entretenue sur de longues durées.

Par ailleurs, certaines annonces sont reformulées progressivement. On apprend que les places en dispositif d'insertion qui avaient été évoquées et semblaient promises aux familles de Corbeil... concernaient en fait celles du bidonville de Ris (expulsé six jours après). Certaines promesses peuvent ainsi être faites deux fois, ou évoquées devant un public qui n'en est pas bénéficiaire.

Il y avait, selon notre propre décompte, plus de 400 personnes qui vivaient sur ce campement quelques semaines avant l'expulsion.

Au moment de celle-ci, ce seront dix-neuf familles qui se verront proposer le dispositif décrit. Où sont les autres ? Nous voyons combien l'annonce d'un projet social permet aussi de passer sous silence toutes les autres familles, bien plus nombreuses, qui sont allées grossir les rangs de l'hébergement à la rue, peut être dans un autre bidonville plus éloigné dans un milieu inconnu et au risque de nouvelles expulsions, ou le grand brouillard du 115.

Le curieux critère de partage des familles en deux groupes

À l'occasion du dispositif décrit plus haut, on peut s'étonner du partage des responsabilités entre Conseil général (Aide sociale à l'enfance notamment) et la Préfecture. Les familles avec des enfants plus âgés scolarisés sont censées entrer dans un accord entre la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et le 115 pour réaliser le rapprochement que nous avons décrit.

Les familles avec enfants plus jeunes sont orientées par les services départementaux.

Notons que dans les deux cas, l'opérateur d'hébergement privé est souvent la même société.

On peut s'interroger sur les critères de distinction entre ces deux groupes. On peut se demander en quoi les enfants plus grands, scolarisés, et habitant l'Essonne depuis des années, voire y étant nés, ne seraient plus du ressort du Conseil général au titre de l'Aide sociale à l'enfance.

Le déplacement et ses effets

Le jour de l'expulsion, les familles se sont vu attribuer des hébergements en hôtels parfois très éloignés : Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise (à l'autre extrémité de l'Île-de-France), dans des zones géographiques inconnues d'elles. Notons que ces familles ne connaissent le plus souvent pas bien les transports en commun et ont toujours peur de se perdre. Le handicap de la lecture, de la langue vient encore renforcer ces craintes.

Par ailleurs ces familles ne disposent tout simplement pas d'argent pour payer les transports pour se rendre dans les villes éloignées où on les «affecte».

Ce sont pour beaucoup les bénévoles des associations qui, dans notre cas, ont conduit ces familles à leur destination ; mais pas toutes. On peut aussi interroger ce bénévolat et la non-prise en compte de son coût.

La vie en hôtel : l'organisation du nomadisme

Passer d'un bidonville à un hôtel, c'est s'appauvrir, c'est perdre l'essentiel de ses affaires. Ainsi, les caravanes seront détruites et on ne laissera même pas les roms en récupérer la ferraille. Il en sera ainsi du mobilier et de l'essentiel des affaires domestiques. On ne sauve que des vêtements ; on fait de nombreux sacs de fortune qu'on perd ou qu'on place ici et là dans l'attente de les récupérer un jour... peut-être.

La vie en hôtel c'est la promiscuité. Une chambre, deux si la famille est nombreuse. La plupart du temps, on ne peut pas cuisiner, ni laver son linge. Il n'y a rien à faire. On stagne dans la chambre. Certains hôtels sont dégradés, surpeuplés, mal tenus. Nous en avons visité de très sales.

Certes, il y a des avantages également appréciés : eau chaude et électricité principalement ; mais notons qu'une longue période de vie en hôtel aboutit à un quotidien particulièrement enfermé, surtout pour les enfants. Par ailleurs, l'hôtel nécessite d'avoir plus d'argent pour vivre, car on doit manger dehors ou des plats préparés. Comment faire ?

Enfin, la plupart des hôtels sont accordés pour une période d'un, deux, ou trois jours ; rarement plus d'une semaine. Donc, régulièrement, les familles sont remises à la rue, renvoyées vers d'autres hôtels.

Il faut rappeler un standard, le 115, qui est saturé. De nos propres observations,

il faut parfois appeler et rappeler des heures avant d'obtenir un opérateur. Il faut savoir parler français, bien comprendre, être clair. C'est souvent au-delà des possibilités des familles, surtout quand elles sont à la rue...

Dans le cas qui nous occupe, il s'agit aussi de revendiquer auprès du 115 l'appartenance de la famille qui a été retenue à un dispositif particulier et privilégié de «rapprochement». Ce n'est pas évident : tous les opérateurs ne sont pas au courant, certaines familles ne s'expriment pas bien.

Bref, la remise à la rue périodique, du fait du «brassage des hôtels» aboutit inmanquablement (comment pourrait-il en être autrement ?) à perdre la trace de certaines familles.

Dira-t-on alors d'elles qu'elles se sont tournées vers «des solutions personnelles» ?

Dans le cadre du protocole d'Ormoie/Villabé (campement de Moulin Galant) nous n'avons à ce jour aucune information sur le terme de cette errance et de ce nomadisme organisé, car l'hébergement de stabilisation semble encore à ce stade, un simple projet sans lieu ni date. Que va-t-il se passer pour les familles ? Trouveront-elles à rester dans un hôtel proche durablement dans l'attente ? Est-ce simplement possible dans le cadre du 115 ?

Dès le premier jour, pour les familles et les associations, c'est la stupeur. Comment comprendre un tel éloignement ? Certaines familles n'ont tout simplement pas d'hébergement du tout. C'est le cas de la famille S., de quatre enfants scolarisés, qui sera finalement hébergée chez des amis de notre association avant de rejoindre un hôtel à Grigny le lendemain, puis à Malakoff trois jours plus tard.

L'explication mise en avant par les services sociaux tend à l'engorgement même du dispositif 115. Il n'y aurait tout simplement plus de place, et certainement pas dans la proximité qui était promise des lieux de vie et des écoles.

Chacun peut alors légitimement poser la question de l'urgence, dans un tel contexte, qu'il y avait d'expulser des familles qui avaient un toit, pour les mettre à la rue et les envoyer dans des hôtels coûteux et éloignés.

L'argument de la scolarité assidue

Pour finir cette étude de cas, il convient de mettre en lumière l'utilisation qui a été faite tout au long du processus du critère de scolarisation assidue des enfants pour bénéficier d'un dispositif d'insertion.

Nous connaissons l'origine de ce critère. Peu de jours avant l'expulsion, les déclarations du ministre de l'Intérieur avaient fustigé l'attitude de la plupart des familles roms présentes en France en mettant en cause leur désir d'intégration. La scolarisation assidue semble ainsi devenir pour les services sociaux préfectoraux et territoriaux un critère qui permettrait de mesurer un tel désir d'insertion.

Nous savons dans les associations, le caractère imprécis et erroné d'un tel critère : quelle valeur lui accorder quand ce sont les communes qui refusent les accès à l'école élémentaire, à l'école maternelle, à la restauration scolaire (nécessaire quand la classe d'affectation est très loin du bidonville) ?

Mais pour autant, dans le cas de Moulin Galant, ce critère pouvait en effet permettre à un certain nombre de familles de bénéficier d'un dispositif d'insertion bienvenu. Mais il convient d'en étudier alors les effets.

Certaines familles qui remplissaient ce critère ont disparu dans la nature ; soit qu'elles soient parties d'elles-mêmes du fait des craintes liées aux expulsions décrites plus haut, soit qu'on ne leur ait rien proposé et qu'on a perdu leurs traces.

Une bonne partie des familles du dispositif, qui ont été retenues du fait de cette assiduité scolaire, a été envoyée si loin à l'hôtel qu'à ce jour les enfants ne peuvent plus... aller à l'école. On avait promis que les renouvellements d'hôtel seraient l'occasion de réparer ces erreurs, mais nous avons observé cette semaine que certaines familles ont été maintenues très loin à la suite de ce brassage (Nanterre, Drancy) ou même encore éloignées (passage de Grigny à Malakoff déjà signalé).

Certains espoirs sont encore permis

Au moment de l'écriture de cet article, une association comme la nôtre fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à améliorer la situation des familles roms éparpillées de ce campement.

Il paraît intéressant du point de vue de la recherche et de la réflexion en sciences sociales d'étudier et tirer parti des éléments observés à l'occasion de cette situation pour comprendre des processus globaux qui affectent toute la société française.

Il paraît nécessaire que nous nous demandions tous comment la misère contre laquelle nous œuvrons est parfois entretenue, aggravée, et parfois même produite à l'occasion des me-

sures et dispositifs qui sont censés y porter remède.

Il paraît aussi nécessaire d'**interroger le choix hôtelier**, si important en France, qui est coûteux, inefficace, et qui induit de nombreuses souffrances familiales et sociales. La «*haine du bi-*

donville» qui semble inspirer des mesures et politiques actuelles devrait être reconsidérée. Une réflexion globale sur l'habitat est aujourd'hui nécessaire en France. Et elle ne concerne pas que les roms.



Dans les bidonvilles, dans les démantèlements, les raisons d'être là des associations

Moulin Galant, Ris, et aussi dans de nombreux bidonvilles, des associations dont les objets, les raisons d'agir peuvent paraître parfois bien lointains, se sont mobilisées autour des familles et des campements.

Il serait erroné d'attribuer cette mobilisation associative seulement à de bons sentiments, à une âme charitable ou à des motifs uniquement humanitaires.

Dans la réalité, ces associations ont pris place au milieu d'une absence, d'un vide : celui des services sociaux.

Pour de multiples raisons, hormis la PMI, les travailleurs sociaux se risquent fort peu sur les camps et reçoivent la plupart du temps les familles roms dans leurs bureaux. Souvent, ce sont ces mêmes services qui sollicitent les associations pour intervenir quand ils estiment que leurs panels d'intervention traditionnels ne leur permettent pas d'intervenir directement.

La gestion policière qui s'est imposée auprès des familles roms et roumaines depuis quelques années, au gré de leur stigmatisation par les pouvoirs publics, semble également avoir éloigné ces services.

Les services sociaux prennent en général peu d'initiatives vis-à-vis de cette population et restent en quelque sorte dépendants des décisions politiques, notamment départementales ou communales à son égard.

De ce fait, il n'est pas si étonnant de voir des associations prendre finalement en charge des prestations ou des interventions qui devraient être du ressort de ces services : scolarisation, hébergement d'urgence, avances de soins. Leur réactivité est plus en phase avec la réalité dérangeante et administrativement complexe de ce public.

Il est courant de voir des familles précaires obtenir des secours des services sociaux pour régler des loyers ou des frais de chauffage. Mais où sont les services sociaux qui financeraient un groupe électrogène ?

Les familles roms mettent ainsi souvent en évidence l'inamovibilité et la non-adaptation des règlements départementaux à des situations de vie actuelles.

On peut s'interroger sur les conséquences et les problèmes d'un tel transfert vers les associations. Conséquence d'une difficulté de mobilisation pour une population dont la légitimité est sans arrêt remise en cause, ce renvoi vers les associations alimente encore le mal : ces familles «*soutenues*» en dehors des services sociaux risquent encore d'être davantage négligées du fait du soutien qu'elles reçoivent.